



Probleme avec bon de commande de cuisine vogica

Par **beatr66**, le **15/09/2008** à **16:31**

avant d'avoir mon terrain j'ai commande une cuisine suivant des plans qui me plaise et j'ai versé un acompte apres lavage de cerveau et dans une foire, ce jour soit 3 ans apres je commence a réaliser mon projet de maison et le plan ne correspond plus a la réalité de plus mon banquier ne peut pas me prêter l'argent commissaire a la validé ma commande je leur ai stipulé ceci par un courrier avec AR et il ne veulent pas me rembourser mon acompte ni tenir compte de mon soucis financier apres information je sais que Vogica est le roi de cette arnaque comment puis je me défaire de ce contrat je n'en dors plus aider moi s'il vous plait je sais que maintenant que j'ai ete naif mais ce probleme me mine

Par **lilandra**, le **17/09/2008** à **11:50**

bonjour beatr66,

je suis moi aussi en froid avec vogica et pour répondre à votre question il suffit de faire voir votre bon de commande à une association de consommateur il y en a dans chaque grande ville (60 millions de consommateurs par exemple) car en général ils font beaucoup d'erreurs sur les bons de commande.

comme par exemple ne pas noter les dimensions des meubles ne pas noter les marques de l'electroménager, même s'il n'en manque qu'un, le contrat est dénonçable et vous pourrez annuler la vente, vous pourrez même récupérer votre acompte. certes ce sera long et penible mais il faut ce qu'il faut!

et à l'avenir lorsque vous signez un bon de commande notez bien des clauses suspensives,

comme par exemple "sous réserve d'accord de financement de la totalité du projet immobilier" (càd que vous ne pourrez pas acheter une cuisine si vous n'avez pas de maison, et surtout ne jamais accepter un financement annexe à votre crédit immo car dans ce cas là vous vous retrouverez avec une cuisine ou une véranda su les bras! et vous devrez payer vu que l'organisme de financement vous l'a accordé (et vu qu'ils n'en refusent presque jamais car pour l'exemple de vogica ils autofinancent leur client, et donc pas question de perdre "un chèque" , pardon "un client"!

si votre achat dépend de la vente d'un bien comme une maison et que vous le financez grâce à la plus value que vous aurez sur la vente n'hésitez surtout pas à marquer sous réserve de la vente de la maison dans un délai de..."

voilà j'espère vous avoir un peu aidé, ne vous inquiétez pas nous sommes des centaines dans ce cas là!

courage la route est longue vers la victoire, si tant est que vous ayez une erreur sur votre bon de commande mais il est quasiment certain qu'il y a une erreur.

si vous voulez en rediscuter, ou me faire part de vos soucis ou bien avoir un conseil, si je suis en mesure de vous le dispenser je le ferai volontier; vous pouvez toujours m'écrire à lilandra18@msn.com

++